

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1962

5 juillet 2016

### SOMMAIRE

A.G. Consulting S.A. ....	94130	LXFR005 .....	94172
ANS Lux (Acier Négoce Service Luxembourg) .....	94144	LXFR006 .....	94172
Dantès .....	94175	Magic Newco 5 S.à r.l. ....	94172
Dundee International (Luxembourg) Invest- ments 2 S.à r.l. ....	94143	Magnolia Investments & Partners S.C.A. ....	94173
Dundee International (Luxembourg) Invest- ments 3 S.à r.l. ....	94144	Mangrove III S.C.A. SICAR .....	94174
Dundee International (Luxembourg) Invest- ments 8 S.à r.l. ....	94142	Mangrove IV (SCA), SICAR .....	94174
Dundee International (Luxembourg) Invest- ments 9 S.à r.l. ....	94142	Matchpoint Entertainment Sàrl .....	94173
Euston Luxco S.à r.l. ....	94131	MELFE S.A. Société de gestion de patrimoine familial .....	94130
Global Bond Series X, S.A. ....	94143	Morningstar Luxembourg S.à r.l. ....	94174
Hôtel Central .....	94143	Mozart S.A. ....	94175
Hôtel Central .....	94143	Perpaper S.A. ....	94174
Hôtel Central .....	94153	Pro Fonds (Lux) .....	94175
ICG Europe Fund VI Lux GP S.à r.l. ....	94154	Project WBS Luxembourg S.à r.l. ....	94175
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. ....	94144	Protea Fund .....	94130
IZM International S.à r.l. ....	94164	Punto d'Oro S.à.r.l. ....	94176
Kompassi S.à r.l. ....	94145	Pyrotex GB 1 S.A. ....	94176
La Porte du Bengale S.à r.l. ....	94171	VERSALIS S.A. ....	94130
Lumesse Global S.à r.l. ....	94153	VisionAd S.à r.l. ....	94176
Lumesse International S.à r.l. ....	94153	VisuConcept S.à r.l. ....	94176
Luxembourg Mainstream Oldman 2 Holdings S.à r.l. ....	94153	Vive les Mariés Sàrl .....	94176
		Web T & D Holding S.A. ....	94144

**A.G. Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5654 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.737.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016096557/10.

(160067330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**VERSALIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 200.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VERSALIS S.A.

Référence de publication: 2016096512/10.

(160066176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**MELFE S.A. Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.046.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration en date du 14 Octobre 2015, que les démissions de M. Edouard Maire, né le 18 Mai 1978, à Rennes (France) résidant au 22 rue Jean Volter, L-3544 Dudelange, et Mme Audrey Maire, née le 1 Avril 1978, à Tours (France), résidante au 22 rue Jean Volter, L-3544 Dudelange, d'administrateurs de la Société, sont acceptés avec effet au 13 Octobre 2015

Pour extrait conforme à l'original

Référence de publication: 2016096210/13.

(160066623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Protea Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.092.

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 23 mars 2016 et a adopté les résolutions suivantes:

3. L'Assemblée a reconduit les mandats d'Administrateur de:

- M. Mike Kara, 15A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Frédéric Fasel, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Alain Guerard, 6 rue Kummert, L-6743 Grevenmacher

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

4. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à.r.l. pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Protea Fund

Référence de publication: 2016096314/17.

(160066407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Euston Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 205.460.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the sixth day of April,  
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

Euston Cayman Ltd., a company governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Register of Companies under number 309951,

represented by Me Mélody Brunot, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 4 April 2016; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Euston Luxco S.à r.l.”.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s) (as defined below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

**Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The premium account shall constitute a distributable reserve and may notably be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any

net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Distributable reserve accounts may be set up to record contributions to the Company made by existing shareholders without issuance of shares. Such reserve shall constitute a distributable reserve and may notably be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Increase and Reduction of Capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 7. Shares.** Each share entitles to one vote.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the Laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of Civil Rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) do not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Manager (the “Class A Manager”) or class B Manager (the “Class B Manager”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Manager(s).

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Managers if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Manager(s) or Class B Manager(s), the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) Managers so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Manager(s) or Class B Manager(s), such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and all the Class B Managers are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any) or by any two (2) Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its sole Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a Manager is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Managers are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of their being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which

the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** The auditing of the Company may be entrusted to one or several statutory auditors.

One or more statutory auditors must be appointed in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders. The statutory auditor(s) need not be shareholder(s).

When so required by the Laws, the auditing of the Company must be entrusted to an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) duly licensed in Luxembourg. When an approved statutory auditor is appointed, no statutory auditor must be appointed.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. Unless otherwise provided by the Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholder(s).** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of September at 11.00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), or by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting and waive the convening formalities, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. A proxyholder may represent more than one shareholder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** Resolutions whose adoption is not subject to the quorum and the majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

For resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the board of the general meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of April of each year and ends on the last day of March of the following year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
Euston Cayman Ltd. . . . .	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-
Total: . . . . .	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

### *Transitory Provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of March 2017.

### *Resolutions of the general meeting of shareholders* *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Alexander Black, born on 18 April 1967 in High Wycombe, United Kingdom, residing at 100 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America, as class A manager;
- Mr. Andrew Bishop, born on 12 December 1974 in London, United Kingdom, residing at Augustine House, Austin Friars, London EC2N 2HA, United Kingdom, as class A manager;
- Ms. Antonella Graziano, born on 20 January 1966, in Orvieto, Italy, with professional address at 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager; and
- Ms. Sonia Baldan, born on 27 January 1960, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le sixième jour du mois d'avril,  
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,  
a comparu:

Euston Cayman Ltd., une société régie par le droit cayman, ayant son siège social à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, immatriculée au Registre des Sociétés des îles Cayman sous le numéro 309951,

représentée par Maître Mélody Brunot, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 4 avril 2016; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Euston Luxco S.à r.l.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants tel que défini ci-dessous.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège

ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le compte prime d'émission constitue une réserve distribuable et peut être utilisé notamment pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Les comptes prime d'émission peuvent être créés pour enregistrer les apports contribués à la Société par les associés existants sans émission de parts sociales. Les comptes prime d'émission constituent une réserve distribuable et peuvent être utilisés notamment pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter de ses associés, pour compenser les pertes nettes réalisées, pour distribution aux associés ou pour allocation des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 7. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques, sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux Lois.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des Droits Civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») ou Gérant de catégorie B (le «Gérant de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence du ou des Gérant(s).

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérant(s) de Catégorie A ou Gérant(s) de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque Gérant. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et tous les Gérants de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux (2) Gérants. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son seul Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un Gérant est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** La vérification des comptes de la Société peut être confiée à un ou plusieurs commissaires.

Un ou plusieurs commissaires doivent être nommés si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés. Le(s) commissaire(s) n'a/ont pas besoin d'être associé(s).

Dans les cas prévu par les Lois, la vérification des comptes de la Société doit être confiée à un réviseur d'entreprises agréé habilité au Luxembourg. Si un réviseur d'entreprises agréé est nommé, aucun commissaire ne peut être nommé.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Sauf si autrement disposé par les Lois, ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi du mois de septembre à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit égale-

ment, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et qu'ils renoncent aux formalités de convocation, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé. Un mandataire peut représenter plus d'un associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Les résolutions dont l'adoption n'est pas soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Pour les résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et s'achève le dernier jour de mars de l'année suivante.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
Euston Cayman Ltd. ....	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500
Total: .....	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de mars 2017.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

##### *Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

##### *Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre des Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

- Monsieur Alexander Black, né le 18 avril 1967 à High Wycombe, Royaume-Uni, résidant au 100 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A;

- Monsieur Andrew Bishop, né le 12 décembre 1974 à Londres, Royaume-Uni, résidant à Augustine House, Austin Friars, London EC2N 2HA, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A;

- Madame Antonella Graziano, née le 20 janvier 1966, à Orvieto, Italie, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B; and

- Madame Sonia Baldan, née le 27 janvier 1960, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Brunot, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 12 avril 2016. GAC/2016/2920. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016094496/606.

(160064303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Dundee International (Luxembourg) Investments 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 162.439.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les gérants de la Société en date du 20 avril 2016 que le siège social de la Société a été transféré du 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, au 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg avec effet au 15 avril 2016.

Par conséquent, l'adresse professionnelle de M. Cengiz Coelhan et de M. German Bell est désormais la suivante: 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Le nom de l'associé de la Société est désormais Dream Global Luxembourg Holdings S.à r.l. et son adresse est la suivante: 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de M. George Valentini est désormais la suivante: 30 Adelaide Street East, M5C 3H1 Toronto, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundee International (Luxembourg) Investments 8 S.à r.l.

Référence de publication: 2016096771/20.

(160067389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Dundee International (Luxembourg) Investments 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 162.440.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les gérants de la Société en date du 20 avril 2016 que le siège social de la Société a été transféré du 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, au 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg avec effet au 15 avril 2016.

Par conséquent, l'adresse professionnelle de M. Cengiz Coelhan et de M. German Bell est désormais la suivante: 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Le nom de l'associé de la Société est désormais Dream Global Luxembourg Holdings S.à r.l. et son adresse est la suivante: 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de M. George Valentini est désormais la suivante: 30 Adelaide Street East, M5C 3H1 Toronto, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundee International (Luxembourg) Investments 9 S.à r.l.

Référence de publication: 2016096772/20.

(160067399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Dundee International (Luxembourg) Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 162.369.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par les gérants de la Société en date du 20 avril 2016 que le siège social de la Société a été transféré du 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, au 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg avec effet au 15 avril 2016.

Par conséquent, l'adresse professionnelle de M. Cengiz Coelhan et de M. German Bell est désormais la suivante: 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Le nom de l'associé de la Société est désormais Dream Global Luxembourg Holdings S.à r.l. et son adresse est la suivante: 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de M. George Valentini est désormais la suivante: 30 Adelaide Street East, M5C 3H1 Toronto, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundee International (Luxembourg) Investments 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2016096765/20.

(160067282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Hôtel Central, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6973 Rameldange, 2, Am Beieberg.

R.C.S. Luxembourg B 150.174.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HOTEL CENTRAL S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016096877/12.

(160066947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Hôtel Central, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6973 Rameldange, 2, Am Beieberg.

R.C.S. Luxembourg B 150.174.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HOTEL CENTRAL S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016096878/12.

(160066959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Global Bond Series X, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.042.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

TMG Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2016096840/13.

(160067339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**ANS Lux (Acier Négoce Service Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 107.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016096627/10.

(160067002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Dundee International (Luxembourg) Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 162.381.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les gérants de la Société en date du 20 avril 2016 que le siège social de la Société a été transféré du 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, au 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg avec effet au 15 avril 2016.

Par conséquent, l'adresse professionnelle de M. Cengiz Coelhan et de M. German Bell est désormais la suivante: 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Le nom de l'associé de la Société est désormais Dream Global Luxembourg Holdings S.à r.l. et son adresse est la suivante: 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de M. George Valentini est désormais la suivante: 30 Adelaide Street East, M5C 3H1 Toronto, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundee International (Luxembourg) Investments 3 S.à r.l.

Référence de publication: 2016096766/20.

(160067283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Web T & D Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016096525/9.

(160066651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.823.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016096886/12.

(160067157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

**Kompassi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 204.570.

In the year two thousand and sixteen, on the thirtieth of March,  
Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange,

**THERE APPEARED:**

EQT Mid Market GP B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam and its office address at World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4<sup>th</sup> floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 55314295, acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market Limited Partnership, a limited partnership, incorporated under the laws of England and Wales, having its office address at World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4<sup>th</sup> floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the Registrar of Companies for England & Wales under Companies' House number LP015303,

represented by Mrs. Marisa Gomes, employee, with professional address in Pétange by virtue of a power of attorney given on 29 March 2016.

Which proxy shall be signed *ne varietur* by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

Who declared and requested the notary to state:

1) That EQT Mid Market GP B.V., prenamed, acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market Limited Partnership, prenamed, is the sole shareholder of Kompassi S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 204.570 and incorporated by a deed of the undersigned notary on 25 February 2016, not yet published in the Mémorial C (the "Company").

2) That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named sole shareholder, representing the whole corporate capital of the Company has decided to take the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to create one (1) new class of ordinary shares of the Company, each ordinary share having a nominal value of one Euro (EUR 1) and to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to create nine (9) new classes of shares, namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares, each share having a nominal value of one Euro (EUR 1).

The sole shareholder resolves that the financial rights attached to the new classes of shares and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the articles of association as per the following resolutions.

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of six million eight hundred and fourteen thousand four hundred and four Euro (EUR 6,814,404), to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to six million eight hundred and twenty-six thousand nine hundred and four Euro (EUR 6,826,904) by the creation and the issue of:

- seven hundred and fifty-seven thousand one hundred and fifty-six (757,156) class A shares;
- seven hundred and fifty-seven thousand one hundred and fifty-six (757,156) class B shares;
- seven hundred and fifty-seven thousand one hundred and fifty-six (757,156) class C shares;
- seven hundred and fifty-seven thousand one hundred and fifty-six (757,156) class D shares;
- seven hundred and fifty-seven thousand one hundred and fifty-six (757,156) class E shares;
- seven hundred and fifty-seven thousand one hundred and fifty-six (757,156) class F shares;

- seven hundred and fifty-seven thousand one hundred and fifty-six (757,156) class G shares;
- seven hundred and fifty-seven thousand one hundred and fifty-six (757,156) class H shares; and
- seven hundred and fifty-seven thousand one hundred and fifty-six (757,156) class I shares

of a nominal value of one Euro (EUR 1) each, being six million eight hundred and fourteen thousand four hundred and four (6,814,404) new shares in total.

*Subscription and paying up*

The six million eight hundred and fourteen thousand four hundred and four (6,814,404) new shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each together with an aggregate issue premium of sixty-one million three hundred and twenty-nine thousand six hundred and seventy-eight Euro (EUR 61,329,678) have been subscribed by EQT Mid Market GP B.V., prenamed, acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market Limited Partnership, prenamed.

Such new shares together with the issue premium are paid up by a contribution in cash for a total amount of sixty-eight million one hundred and forty-four thousand and eighty-two Euro (EUR 68,144,082).

Evidence of the aforementioned payment has been given by a blocking certificate.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

**“ Art. 6. Capital.**

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at six million eight hundred and twenty-six thousand nine hundred and four Euro (EUR 6,826,904) represented by six million eight hundred and twenty-six thousand nine hundred and four (6,826,904) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each, fully paid up, divided into:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the “Ordinary Shares”);
  - (ii) seven hundred and fifty-seven thousand one hundred and fifty-six (757,156) class A shares (the “Class A Shares”);
  - (iii) seven hundred and fifty-seven thousand one hundred and fifty-six (757,156) class B shares (the “Class B Shares”);
  - (iv) seven hundred and fifty-seven thousand one hundred and fifty-six (757,156) class C shares (the “Class C Shares”);
  - (v) seven hundred and fifty-seven thousand one hundred and fifty-six (757,156) class D shares (the “Class D Shares”);
  - (vi) seven hundred and fifty-seven thousand one hundred and fifty-six (757,156) class E shares (the “Class E Shares”);
  - (vii) seven hundred and fifty-seven thousand one hundred and fifty-six (757,156) class F shares (the “Class F Shares”);
  - (viii) seven hundred and fifty-seven thousand one hundred and fifty-six (757,156) class G shares (the “Class G Shares”);
  - (ix) seven hundred and fifty-seven thousand one hundred and fifty-six (757,156) class H shares (the “Class H Shares”);
- and
- (x) seven hundred and fifty-seven thousand one hundred and fifty-six (757,156) class I shares (the “Class I Shares”).

The shares are in registered form only.

The Class A Shares to Class I Shares are hereinafter referred to as the “Preference Shares”. The Ordinary Shares and/or the Preference Shares are referred to as the “Shares” and “Share” shall be construed accordingly.

The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders” and individually a “Shareholder”.

Each class of Shares will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each Share is entitled to one (1) vote at any general meeting of Shareholder(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of Preference Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preference Shares through the repurchase and cancellation of all the Preference Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Preference Shares such cancellations and repurchases of Preference Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class I).

In the event of a reduction of capital through the repurchase and the cancellation of a class of Preference Shares (in the order provided for in the paragraph above), such class of Preference Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the total cancellation amount (the “Total Cancellation Amount”) as approved by the general meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Preference Shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per Share (the “Cancellation Value Per Share”) for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of Preference Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such class of Preference Shares.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes of the Preference Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the

time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the Shareholders provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Preference Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, “Available Amount” shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

For the purposes of these Articles, “Interim Accounts” shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

For the purposes of these Articles, “Interim Account Date” shall mean the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Shares.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up an issue premium account, into which any issue premium paid on any Share is transferred. Any amount paid by any Shareholder on a issue premium account created exclusively for the Ordinary Shares or a class of Preference Shares shall remain attached to the Ordinary Shares or such relevant class of Preference Shares and to which respectively the holders Ordinary Shares or the holders of such Preference Shares shall only be entitled to. The amount of the issue premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder (s) or to allocate funds to the Legal Reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.”

#### *Fifth resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 12 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 12. Interim dividends.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends in compliance with Article 16 of these Articles on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.”

#### *Sixth resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 16 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

#### “ **Art. 16. Profits - Reserves.**

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

16.3. After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s) in compliance with this Article 16.

16.4. In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Ordinary Shares held by them, then,
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class H Shares, and then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of Preference Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Shares) have been repurchased and cancelled at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Preference Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Shares).”

#### *Seventh resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 17.4 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ 17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 16 hereof.”

#### *Eighth resolution*

The sole shareholder decides that out of the total issue premium in the amount of sixty-one million three hundred and twenty-nine thousand six hundred and seventy-eight Euro (EUR 61,329,678), six hundred and eighty-two thousand six hundred and ninety Euro and forty Cent (EUR 682,690.40) will be allocated to the legal reserve of the Company. After such allocation to the legal reserve of the Company, the amount of the issue premium account shall be equal to sixty million six hundred and forty-six thousand nine hundred and eighty-seven Euro and sixty Cent (EUR 60,646,987.60).

#### *Ninth resolution*

The sole shareholder resolves to appoint Ms. Andrea Neuböck-Escher, born on 4 March 1982 in Bad Ischl, Austria and residing professionally at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, as manager of the Company for an undetermined term.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Pétange, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the french translation**

L’an deux mille seize, le trente mars,

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange,

## A COMPARU:

EQT Mid Market GP B.V., une société à responsabilité limitée (private limited company) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social officiel à Amsterdam, Pays-Bas et son adresse administrative à World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4<sup>e</sup> étage, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 55314295, agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT Mid Market Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son adresse administrative à World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4<sup>e</sup> étage, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles (Companies House) sous le numéro LP015303,

représentée par Mme. Marisa Gomes, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange en vertu d'une procuration donnée le 29 mars 2016.

Ladite procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la partie prénommée et le notaire instrumentaire, et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) Que EQT Mid Market GP B.V., préqualifiée, agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT Mid Market Limited Partnership, préqualifiée, est l'associé unique de Kompassi S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204.570, et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 février 2016, non encore publié au Mémorial C (la "Société").

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

3) Ceci ayant été exposé, l'associé unique prénommé, représentant l'intégralité du capital social de la Société a décidé de prendre les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associé unique décide de créer une (1) nouvelle catégorie de parts sociales ordinaires de la Société, chaque part sociale ordinaire ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) et de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires.

### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de créer neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H et les parts sociales de catégories I, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR).

L'associé unique décide que les droits financiers attachés aux nouvelles catégories de parts sociales et les conditions de leur rachat et annulation seront également déterminés dans les statuts de la Société suite aux résolutions suivantes.

### *Troisième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions huit cent quatorze mille quatre cent quatre euros (6.814.404 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à six millions huit cent vingt-six mille neuf cent quatre euros (6.826.904 EUR) par la création et l'émission de:

- sept cent cinquante-sept mille cent cinquante-six (757.156) parts sociales de catégorie A;
- sept cent cinquante-sept mille cent cinquante-six (757.156) parts sociales de catégorie B;
- sept cent cinquante-sept mille cent cinquante-six (757.156) parts sociales de catégorie C;
- sept cent cinquante-sept mille cent cinquante-six (757.156) parts sociales de catégorie D;
- sept cent cinquante-sept mille cent cinquante-six (757.156) parts sociales de catégorie E;
- sept cent cinquante-sept mille cent cinquante-six (757.156) parts sociales de catégorie F;
- sept cent cinquante-sept mille cent cinquante-six (757.156) parts sociales de catégorie G;
- sept cent cinquante-sept mille cent cinquante-six (757.156) parts sociales de catégorie H; et
- sept cent cinquante-sept mille cent cinquante-six (757.156) parts sociales de catégorie I

d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, soit six millions huit cent quatorze mille quatre cent quatre (6.814.404) nouvelles parts sociales au total.

### *Souscription et libération*

Les six millions huit cent quatorze mille quatre cent quatre (6.814.404) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ensemble avec une prime d'émission totale de soixante-et-un millions trois cent vingt-neuf mille six cent soixante-dix-huit euros (61.329.678 EUR) ont été souscrites par EQT Mid Market GP B.V., prénommée, agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) de EQT Mid Market Limited Partnership, prénommée.

Ces nouvelles parts sociales ensemble avec la prime d'émission sont libérées par un apport en numéraire d'un montant total de soixante-huit millions cent quarante-quatre mille quatre-vingt-deux euros (68.144.082 EUR).

La preuve du paiement susmentionné a été donnée moyennant un certificat bancaire de blocage.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

##### **« Art. 6. Capital.**

6.1 Le capital social de la Société est fixé à six millions huit cent vingt-six mille neuf cent quatre euros (6.826.904 EUR) représenté par six millions huit cent vingt-six mille neuf cent quatre (6.826.904) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées, divisé en:

- (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires");
- (ii) sept cent cinquante-sept mille cent cinquante-six (757.156) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- (iii) sept cent cinquante-sept mille cent cinquante-six (757.156) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- (iv) sept cent cinquante-sept mille cent cinquante-six (757.156) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- (v) sept cent cinquante-sept mille cent cinquante-six (757.156) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- (vi) sept cent cinquante-sept mille cent cinquante-six (757.156) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- (vii) sept cent cinquante-sept mille cent cinquante-six (757.156) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- (viii) sept cent cinquante-sept mille cent cinquante-six (757.156) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- (ix) sept cent cinquante-sept mille cent cinquante-six (757.156) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"); et
- (x) sept cent cinquante-sept mille cent cinquante-six (757.156) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I").

Les parts sociales sont sous forme nominative uniquement.

Les Parts Sociales de la Catégorie A à la Catégorie I sont ci-après dénommées les "Parts Sociales Préférentielles". Les Parts Sociales Ordinaires et/ou les Parts Sociales Préférentielles sont ci-après dénommées les "Parts Sociales" et la "Part Sociale" sera interprétée conformément.

Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ensemble, les "Associés" et individuellement un "Associé".

Chaque catégorie de Parts Sociales aura les mêmes droits, sauf dispositions contraires dans les présents Statuts. Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote à l'assemblée générale de(s) l'Associé(s).

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de(s) l'Associé(s) adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Le capital de la Société pourra être réduit au moyen de l'annulation de Parts Sociales Préférentielles en ce compris par l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles suite au rachat et à l'annulation de l'ensemble des Parts Sociales Préférentielles émises dans la (les) catégorie(s) de Parts Sociales concernée(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales Préférentielles, ces rachats et annulations de Parts Sociales Préférentielles se feront dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la catégorie I).

En cas de réduction du capital par rachat et annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles (dans l'ordre tel qu'indiqué dans le paragraphe ci-dessus), cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles donne droit à ses détenteurs, au pro rata de leur participation dans cette catégorie au Montant Disponible (cependant avec la limitation au montant total d'annulation (le "Montant Total d'Annulation") tel qu'approuvé par l'assemblée générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales Préférentielles rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la valeur d'annulation par Part Sociale (la "Valeur d'Annulation Par Part Sociale") pour chaque Part Sociale de la catégorie concernée détenue par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation devant s'appliquer à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être rachetées et annulées par le nombre de Parts Sociales émises dans cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale, sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des catégories de Parts Sociales Préférentielles sera le Montant Disponible de la catégorie concernée

au moment de l'annulation de la catégorie concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des Associés, cependant, sous réserve que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Suite au rachat et à l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Dans le cadre de ces Statuts, "Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où le(les) Associé(s) aura(i) eu droit aux distributions de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) les réserves librement distribuables (incluant pour éviter toute ambiguïté la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être rachetée/annulée mais réduit par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) les sommes devant être placées dans la (les) réserve(s) conformément aux exigences posées par la Loi ou les Statuts, chaque fois tel que présenté dans les Comptes Intérimaires concernés (et pour éviter toute ambiguïté, sans double comptabilisation) tel que:

$$MD = (BN + B + RC) - (P + RL)$$

Avec

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

B = toute réserve librement distribuable (incluant la réserve de prime d'émission)

RC = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes devant-être allouées à une (des) réserve(s) selon les exigences posées par la Loi ou les Statuts.

Dans le cadre de ces Statuts, "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Des Comptes Intérimaires concernée.

Dans le cadre de ces Statuts, "Date Des Comptes Intérimaires" signifie la date qui ne peut être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie concernée de Parts Sociales Préférentielles.

6.2. En plus du capital social, il peut être établi un compte de prime d'émission dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Tout montant payé par tout Associé sur un compte de prime d'émission créé exclusivement pour les Parts Sociales Ordinaires ou une catégorie de Parts Sociales Préférentielles restera attaché aux Parts Sociales Ordinaires ou à cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles concernée et auxquels respectivement seuls les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ou les détenteurs de telles Parts Sociales Préférentielles ont droit. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder au paiement de toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour procéder à des distributions à/aux Associé(s) ou pour allouer des fonds à la Réserve Légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales disposent de droits égaux.»

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12. Dividendes intérimaires.** Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément à l'Article 16 de ces Statuts sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.»

#### *Sixième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 16. Profits - Réserves.**

16.1. Les revenus de la Société, après déduction des frais généraux et des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Des bénéfices nets annuels, au moins cinq pourcent (5%) seront alloués chaque année à la réserve requise par la loi (la «Réserve Légale»). Cette allocation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la Réserve Légale sera égale à dix pourcent (10%) du capital émis de la Société.

16.3. Après allocation à la Réserve Légale, le(s) Associé(s) devra(ont) déterminer comment il sera disposé du solde du bénéfice annuel net en allouant la totalité ou une partie du solde à une réserve ou à une provision, en le reportant à l'exercice financier suivant ou en le distribuant ensemble avec les profits reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission à/aux (l') Associé(s) conformément à cet Article 16.

16.4. Quelle que soit l'année dans laquelle la Société décide de faire des distributions de dividendes à partir des bénéfices nets et de réserves disponibles provenant de bénéfices reportés, incluant toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- premièrement, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires auront droit à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront droit à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront droit à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront droit à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront droit à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront droit à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront droit à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront droit à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront droit à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent, et ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront droit à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Si la dernière catégorie de Parts Sociales Préférentielles (par ordre alphabétique, initialement les Parts Sociales de Catégorie I) a été rachetée et annulée au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alloué à la précédente catégorie de Parts Sociales Préférentielles dans l'ordre alphabétique inverse (initialement les Parts Sociales de Catégorie H).»

#### *Septième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 17.4 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le surplus après paiement des charges, dettes, dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés de façon à atteindre sur une base globale le même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes à l'Article 16 des présentes.»

#### *Huitième résolution*

L'associé unique décide que de la prime d'émission totale d'un montant de soixante-et-un millions trois cent vingt-neuf mille six cent soixante-dix-huit euros (61.329.678 EUR), six cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-dix euros et quarante cents (682.690,40 EUR) seront alloués à la réserve légale de la Société. Après une telle allocation à la réserve légale de la Société, le montant du compte de prime d'émission sera égal à soixante millions six cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et soixante cents (60.646.987,60 EUR).

#### *Neuvième résolution*

L'associé unique décide de nommer Mme Andrea Neuböck-Escher, née le 4 mars 1982 à Bad Ischl, Autriche et résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, comme gérante de la Société pour une durée indéterminée.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 avril 2016. Relation: EAC/2016/8052. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016096914/441.

(160067128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Lumesse Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.612.500,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 160.418.

Le siège social de l'associé unique Lumesse International S.à r.l. a changé et est à présent au 1, rue Hildegard von Bingen L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2016096927/12.

(160066874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Lumesse International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.612.500,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 160.409.

Le siège social de l'associé unique Lumesse Holdings S.à r.l. a changé et est à présent au 1, rue Hildegard von Bingen L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2016096928/12.

(160066873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Luxembourg Mainstream Oldman 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016096930/10.

(160066950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Hôtel Central, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6973 Rameldange, 2, Am Beiebiérg.

R.C.S. Luxembourg B 150.174.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HOTEL CENTRAL S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016096879/12.

(160066967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**ICG Europe Fund VI Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 205.542.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the thirtieth day of March.

Before us Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ICG FMC Ltd., a limited liability company registered with the Companies House under number 07266173, having its registered office at Juxon House, 100 St. Paul's Churchyard, London EC4 8BU, United Kingdom,

here represented by Mrs. Marisa Gomes, private employee, residing professionally in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 11 March 2016.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a "société à responsabilité limitée" which it declares incorporated and organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by its articles of association (the "Articles"), which specify in articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one member company.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to acquire and hold a participation, in any form whatsoever, and to act as general partner in the common limited partnership (société en commandite simple) ICG Europe Fund VI Lux S.C.S. (the "SCS").

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the SCS.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the SCS with the services necessary to its administration, control and development. As well, the Company undertakes to perform the management of the SCS in the ordinary course, including the exercise and fulfilment of the contractual rights and obligations of the SCS.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "ICG Europe Fund VI Lux GP S.à r.l."

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Niederanven.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholder(s).

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or, as the case may be, by the board of managers.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Subscribed share capital

The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares").

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any available share premium amount shall be distributable. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from

its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

#### 6.2 - Modification of share capital

The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

Subject to the Law, all Shares are redeemable shares.

#### 6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

#### 6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The shares may be stapled to convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the relevant convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his shares in the capital of the Company to a third party is obligated to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the relevant convertible instruments.

In case any shareholder holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obligated to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obligated to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the relevant convertible instruments.

#### 6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Appointment and removal

The Company shall be managed by one or several managers. If several managers have been appointed they will constitute a board of managers. A manager need not be a shareholder.

The manager(s) will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.3 - Representation and signatory power

Except as otherwise provided for in these Articles, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her agency.

#### 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, and all meetings shall be held in Luxembourg at the place indicated in the notice of such meeting. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers, but in his/her absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least three (3) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favour of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s). If at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting will have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

#### 7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company.

**Art. 8. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 9. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he/she/it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him/her/it. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give its vote in writing.

**Art. 10. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Monday of the month of September at 3.00pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 11. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.**

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of April and ends on the 31<sup>st</sup> of March of the following year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 13. Distribution of profits.**

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and taxes represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/her/its/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in

case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net assets shall be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/her/its/their holding of Shares.

**Art. 15. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitional provision*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of March 2017.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

All the twelve thousand five hundred (12,500) Shares of the Company have been subscribed by ICG FMC Ltd., aforementioned, and have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, ICG FMC Ltd., aforementioned, acting in place of the general meeting of shareholder(s) and representing the entire subscribed share capital of the Company, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

(a) Mr. Ronan Carroll, private employee, born in Dublin, Ireland, on 11 November 1971, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

(b) Mr. Paul Brogan, private employee, born in Dublin, Ireland, on 21 June 1981, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg;

(c) Mrs. Constanze Schmidt, private employee, born in Gardelegen, Germany, on 8 November 1976, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le trente mars

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

ICG FMC Ltd., une limited liability company enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 07266173, ayant son siège social au Juxon House, 100 St. Paul's Churchyard, London EC4 8BU, Royaume-Uni,

ici représentée par Mme. Marisa Gomes, employée privée, résidant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 mars 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, et d'agir en tant qu'associé commandité de la société en commandite simple ICG Europe Fund VI Lux S.C.S. (la "SCS").

La Société peut également donner des garanties, sûretés, prêts ou assister autrement la SCS.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres opérations liées directement ou indirectement dans tout secteur d'activité dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social.

En particulier, la Société fournira à la SCS les services nécessaires à son administration, son contrôle et son développement. Par ailleurs, la Société s'engage à mettre en oeuvre la gestion quotidienne de la SCS, y compris l'exercice et la réalisation des droits et obligations contractuels de la SCS.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "ICG Europe Fund VI Lux GP S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.

**Art. 6. Capital social - prime d'émission - Parts sociales.**

**6.1 - Capital souscrit et libéré**

Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales").

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs Parts Sociales en plus de la valeur nominale seront transférées. Toute prime d'émission disponible est distribuable. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société, des Parts Sociales des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à l'associé unique ou aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, signifiant que chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

## 6.2 - Modification du capital social

Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

Sous réserve de la Loi, toutes les Parts Sociales sont rachetables.

## 6.3 - Participation aux profits

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales existantes.

## 6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers la Société, alors qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

## 6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Les parts sociales peuvent être liées à des instruments convertibles le cas échéant conformément aux termes et conditions desdits instruments convertibles.

Tout associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales dans le capital de la Société à un tiers a l'obligation de transférer la même proportion de titres convertibles qu'il détient à la même tierce personne, le cas échéant, conformément aux termes et conditions desdits instruments convertibles.

Dans les cas où tout associé détenant des parts sociales cède une ou plusieurs parts sociales dans le capital de la Société par un remboursement, cet associé a l'obligation de céder la même proportion de titres convertibles émis en référence à ces parts sociales, le cas échéant, à la Société et cette dernière est dans l'obligation de rembourser lesdits instruments, le cas échéant conformément aux termes et conditions desdits instruments convertibles.

## 6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

## **Art. 7. Gérance.**

### 7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Un gérant n'est pas nécessairement associé.

Le/les gérant(s) sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

### 7.3 - Représentation et signature autorisée

Sauf autrement prévu dans les présents Statuts, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le/les gérant(s) aura/ auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Le conseil de gérance se réunit suivant convocation par le président ou de deux (2) gérants. Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg au lieu indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence le conseil de gérance pourra nommer un autre gérant comme président temporaire par vote de la majorité des gérants présents à la réunion.

La convocation pour toute réunion du conseil de gérance se fera sous forme écrite avec un préavis d'au moins trois (3) jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence auquel cas la nature et la motivation de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. Les gérants pourront renoncer par écrit, télégramme, telex ou fax, ou tout autre moyen de communication similaire à la convocation. Une convocation ne sera pas nécessaire pour une réunion du conseil de gérance tenue à une date et à un lieu déterminé dans une résolution prise antérieurement par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Au cas où le nombre de votes en faveur et le nombre de votes contes est identique, le président du conseil de gérance disposera d'une voix prépondérante.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que des résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur des copies multiples et peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une réunion ainsi tenue qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le/les gérant(s) ne contracte(nt) en raison de ses/leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 8. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre sociétés ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une telle société ou entité. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou entité avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou entité, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le conseil de gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique, ou des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 9. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la notice de convocation à l'assemblée générale, dernier lundi du mois de septembre à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devra se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger si, de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 11. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il/ils soit/soient associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collègue et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 12.1 - Exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

##### 12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dressent un inventaire (indiquant notamment toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du/des commissaire (s) constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **Art. 13. Distribution des profits.**

##### 13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et impôts, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique ou aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

##### 13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance avec le/les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le/les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance doit s'appuyer sur des comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'exercice social, augmenté des profits reportés à nouveau et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus et conformément à l'article 6.2.5. Le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intermédiaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le/les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision de l'associé unique ou adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges contre la Société et les dépens de la liquidation, l'actif net sera distribué à l'associé unique ou aux associés proportionnellement à leur détention de Parts Sociales.

**Art. 15. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, renvoi est fait aux dispositions de la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2017.

#### *Souscription*

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Toutes les douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales ont été souscrites par ICG FMC Ltd., susmentionné, et ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique ICG FMC Ltd., susmentionné, agissant à la place de l'assemblée générale des associés et représentant l'entière du capital social de la Société, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

(a) Ronan Carroll, employé privé, né à Dublin, Irlande, le 11 novembre 1971, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

(b) Paul Brogan, employé privé, né à Dublin, Irlande, le 21 juin 1981, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

(c) Constanze Schmidt, employée privée, née à Gardelegen, Allemagne, le 8 novembre 1976, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 avril 2016. Relation: EAC/2016/8049. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016096889/549.

(160067126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

**IZM International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 205.564.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fourteenth day of April.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary public residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned

THERE APPEARS:

1. IK Small Cap Fund I No.1 SCSp
2. IK Small Cap Fund I No.2 SCSp
3. IK Small Cap Fund I No.3 SCSp
4. IK Small Cap Fund I No.4 SCSp

incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

all acting through IK Small Cap Management, a “société à responsabilité limitée” existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie and R.C.S. Luxembourg number B 195447.

The founders are here represented by Mrs. Catherine DESSOY, “avocat à la Cour”, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a Société à responsabilité limitée (“the Company”) which she declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a Société à responsabilité limitée, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of 10 August 1915 on commercial companies on “Sociétés à responsabilité limitée”, as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company’s name is “IZM International S.à r.l.”

**Art. 3.** The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, including authorising its subsidiaries to do the same; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.**

8.1 The Company's capital is set at EUR 12,500.-(twelve thousand and five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1.-(one Euro) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

8.3. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorized and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, will be complied with.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, transmitted either by ordinary mail, electronic mail, telefax, cable, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Meetings held by these means will be deemed held at the registered office.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Circular resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings, duly convened. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature

### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five (25).

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or teletype.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held at the registered office or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of 10 August 1915 on Sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 17.** Each year, as of 31 December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### Interim dividend

**Art. 20.** Notwithstanding the provisions of the article twenty, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 21.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### Applicable law

**Art. 22.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

### Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2016.

### Subscription / Payment

Thereupon IK Small Cap Management, prenamed, acting on the above capacity, represented by Mrs. Catherine DES-SOY, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe in the name and on behalf of IK Small Cap Fund I No.1 SCSp, IK Small Cap Fund I No.2 SCSp, IK Small Cap Fund I No.3 SCSp, IK Small Cap Fund I No.4 SCSp,

to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares which will be allocated as follows, and to have them fully paid up by payment in cash:

	Number of shares	Shares Nominal (EUR)
IK Small Cap Fund I No.1 SCSp .....	3,361	3,361.-
IK Small Cap Fund I No.2 SCSp .....	3,160	3,160.-
IK Small Cap Fund I No.3 SCSp .....	3,241	3,241.-
IK Small Cap Fund I No.4 SCSp .....	2,738	2,738.-
TOTAL .....	12,500	12,500.-

so that as from now on, the company has at its free and entire disposal the amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) as was certified to the undersigned notary.

### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

### General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Are appointed as manager for an undetermined duration of the Company:

- Mr. Andrew TOWNEND, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, United Kingdom, born on the 31 December 1971 in Mirfield, United Kingdom;

- Mr. Shaun JOHNSTON, with professional address at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, born on the 14 June 1965 in Birmingham, United Kingdom;

- Mrs. Sandrine ANTON, with professional address at L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie, born on the 21 June 1972 in Algrange, France;

- Mrs. Catherine DESOY, with professional address at 31 rue d'Eich L-1461 Luxembourg, born on the 14 December 1963 in Namur, Belgium.

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

2. The Company shall have its registered office in L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, Notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille size, le quatorze avril,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée,

ONT COMPARU:

1. IK Small Cap Fund I No.1 SCSp

2. IK Small Cap Fund I No.2 SCSp

3. IK Small Cap Fund I No.3 SCSp

4. IK Small Cap Fund I No.4 SCSp

régis par le droit luxembourgeois,

agissant tous in fine à travers IK Small Cap Management, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-3364 Ledudelange, 1 rue de la Poudrerie et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195447.

Fondateurs ici représentés par Maître Catherine DESSOY, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la "Société") qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Objet - Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera «IZM International S.à r.l.»

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou auxdites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée, incluant des autorisations à ses filiales pour faire la même chose; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré-décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

#### **Capital - Parts sociales**

**Art. 8.**

8.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,-(un Euro) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

8.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, transmis par courrier simple, courrier électronique, télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes y prenant part, d'entendre chacune d'entre elles. La participation aux réunions tenues par ces moyens de communication est équivalente à la participation en personne à ces réunions. Les réunions tenues par ces moyens seront considérées comme tenues au siège social.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir qu'autant qu'au moins une majorité des gérants est présente ou représentée aux réunions du conseil de gérance. Les décisions doivent être prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions circulaires du conseil de gérance peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les gérants en personne.

Une telle approbation peut être exprimée sur un seul ou plusieurs documents envoyés par fax ou par e-mail. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions votées à un conseil de gérance dûment convoqué. La date de telles résolutions circulaires sera celle de la dernière signature.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq).

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra au siège social ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### **Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### **Dividendes intérimaires**

**Art. 20.** Nonobstant les dispositions de l'article 20, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### **Loi applicable**

**Art. 22.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

*Souscription / Libération*

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

IK Small Cap Management, pré-nommée, agissant en sa qualité référencée ci-dessus, représentée par Maître Catherine DESSOY, prénommée, en vertu de la procuration ci-dessus référencée,

a déclaré souscrire au nom et pour le compte de IK Small Cap Fund I No.1 SCSp, IK Small Cap Fund I No.2 SCSp, IK Small Cap Fund I No.3 SCSp, IK Small Cap Fund I No.4 SCSp,

12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et réparties comme suit:

	Nombre de parts	Capital souscrit (EUR)
IK Small Cap Fund I No.1 SCSp .....	3,361	3,361.-
IK Small Cap Fund I No.2 SCSp .....	3,160	3,160.-
IK Small Cap Fund I No.3 SCSp .....	3,241	3,241.-
IK Small Cap Fund I No.4 SCSp .....	2,738	2,738.-
TOTAL .....	12,500	12,500.-

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-(mille deux cents Euros).

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Andrew TOWNEND, demeurant professionnellement Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, Royaume Uni, né le 31 décembre 1971 à Mirfield, Royaume Uni;

- Monsieur Shaun JOHNSTON, avec adresse professionnelle au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Iles Anglo Normandes, né le 14 juin 1965 à Birmingham, Royaume Uni;

- Madame Sandrine ANTON, avec adresse professionnelle à L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, née le 21 juin 1972 à Algrange, France;

- Madame Catherine DESSOY, avec adresse professionnelle au 31 rue d'Eich L-1461 Luxembourg, née le 14 décembre 1963 à Namur, Belgique.

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2. Le siège social de la Société est établi à L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C.DESSOY, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 18 avril 2016. Relation: DAC/2016/5690. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016096901/424.

(160067398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

**La Porte du Bengale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 198A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.655.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016096934/10.

(160067438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**LXFR005, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 129.529.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 19 avril 2016 a accepté la démission présentée par la société anonyme BDO Audit, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 147 570, de son mandat de réviseur d'entreprises agréé.

L'Assemblée a nommé en qualité de réviseur d'entreprises agréé, avec effet à partir de l'exercice 2015, la société anonyme C-CLERC S.A., avec siège à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 200 724.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour extrait conforme

LXFR005

Société anonyme

Référence de publication: 2016101263/19.

(160072617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

---

**LXFR006, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 129.558.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 19 avril 2016 a accepté la démission présentée par la société anonyme BDO Audit, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 147 570, de son mandat de réviseur d'entreprises agréé.

L'Assemblée a nommé en qualité de réviseur d'entreprises agréé, avec effet à partir de l'exercice 2015, la société anonyme C-CLERC S.A., avec siège à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 200 724.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour extrait conforme

LXFR006

Société anonyme

Référence de publication: 2016101264/19.

(160072621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

---

**Magic Newco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.496.

—  
La Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 757 du 22 mars 2012.

Les comptes annuels de la société au 31 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Magic Newco 5 S. à r.l.

Référence de publication: 2016101267/12.

(160072227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

---

**Magnolia Investments & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.901.

—  
EXTRAIT

La Société a pris connaissance de la nouvelle adresse professionnelle de ses commissaires aux comptes comme indiqué ci-dessous:

- Eric Samson

Atholl Towers, Etage 6

129 Patricia Road

Sandton, Afrique du Sud

- Adriaan Jan Veltema

333, Strawinskylaan

WTC/Tower B/Level 3

1077XX Amsterdam, Pays-Bas

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2016101268/21.

(160072817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

---

**Matchpoint Entertainment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 179.880.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 14 Mars 2016 à 11H00*

*Première résolution*

Décision d'accepter la démission du gérant de catégorie A:

Mr. Marcus Jacobus Dijkerman, administrateur de société ayant pour adresse professionnelle 63, boulevard Prince Félix à L-1513 Luxembourg;

*Deuxième résolution*

Décision de nommer en remplacement du gérant de catégorie A:

Xavier SOULARD, administrateur de société ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg;

Le mandat des nouveaux gérants prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2016.

*Troisième résolution*

Décision d'accepter la démission du gérant de catégorie B:

Mr. Joost Anton Mees, administrateur de société ayant pour adresse professionnelle 63, boulevard Prince Félix à L-1513 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

Décision de nommer en remplacement gérant de catégorie B:

Eric TAZZIERI, administrateur de société ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Le mandat des nouveaux gérants prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2016.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du L-1330 Luxembourg, 48 boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1143 Luxembourg, 24 rue Astrid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016101269/31.

(160072208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

---

**Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 140.749.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 27 avril 2016*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au Luxembourg le 27 avril 2016 que le mandat du Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., a été renouvelé avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée annuelle qui aura lieu en 2017. Luxembourg, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016101281/12.

(160072656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

---

**Mangrove IV (SCA), SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 188.960.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 27 avril 2016*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au Luxembourg le 27 avril 2016 que le mandat du commissaire aux comptes, Deloitte Audit a été renouvelé avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée annuelle qui aura lieu en 2017. Luxembourg, le 29 Avril 2016.

Référence de publication: 2016101282/12.

(160072093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

---

**Morningstar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 152.127.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique le 7 avril 2016 que:

- La démission de VISTRA B.V. en sa qualité de gérant de la Société, avec effet au 7 avril 2016, est acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016101303/14.

(160072161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

---

**Perpaper S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 107.589.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement le 29 avril 2016*

- les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2019:

*Administrateurs:*

- Ms. Annick LEBLON, Employée Privée., née le 27 Octobre 1975 à Etterbeek (Belgique) et résidant professionnellement au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg;

- Mr. Jean-Hugues DOUBET, Employé Privé, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France) et résidant professionnellement au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg

- Mr. Thierry JACOB, Employé Privé, né le 7 juillet 1967 à Thionville (France), résidant professionnellement au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg

*Commissaire:*

- FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2016101369/22.

(160072254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

---

**Mozart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.745.

---

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOZART S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2016101304/12.

(160071700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

---

**Pro Fonds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 45.890.

---

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für Pro Fonds (Lux)*

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2016101355/11.

(160072402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

---

**Project WBS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.370.

---

Je soussignée, Nelly Gautier, née le 24.02.1976 à Angers (France), avec adresse professionnelle au 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, démissionne en tant que gérant de catégorie B de la société ci-dessus mentionnée, à compter du 13.08.2015.

Nelly Gautier.

Référence de publication: 2016101357/11.

(160072027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

---

**Dantès, Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 174.561.

---

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs de catégorie B est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016101890/18.

(160073034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Punto d'Oro S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1870 Luxembourg, 121, rue Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 136.317.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PUNTO D'ORO S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016101362/12.

(160072173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

---

**Pyrotex GB 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Pyrotex GB 1 S.A.*

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Dominique Moerenhout / KHALDI Abed

Référence de publication: 2016101363/12.

(160072223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

---

**VisionAd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 1, rue Kummert.

R.C.S. Luxembourg B 112.662.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016096506/9.

(160066072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**VisuConcept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 134.236.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016096507/9.

(160066007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Vive les Mariés Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 14, rue Dr Herr.

R.C.S. Luxembourg B 104.833.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016096516/9.

(160065681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---